



14 2024 09

Adoption du budget supplémentaire 2024 de l'état spécial du 14^{ème} arrondissement

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le conseil du 14^{ème} arrondissement, par la délibération n° 14 2024 06 votée le 14 mai 2024, a approuvé le compte administratif de l'état spécial (ESA) pour 2023, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Cette approbation ouvre la possibilité de soumettre le budget supplémentaire 2024 à la décision de notre Assemblée.

Le budget supplémentaire est un budget d'ajustement et de report qui permet de compléter ou de rectifier les prévisions et autorisations budgétaires du budget primitif, plus particulièrement en ce qui concerne le résultat de l'exécution du budget de l'exercice précédent. Il intègre ainsi les restes à réaliser tels qu'ils apparaissent au compte administratif de l'exercice précédent.

Le compte administratif de l'exercice 2023 constate l'existence de crédits à reporter de droit d'un montant brut total de 2 295 231 € dont 512 275 € sur la dotation d'animation locale (DAL), 1 285 127 € sur la dotation de gestion locale (DGL) et 497 828 € sur la dotation d'investissement (DI). Ces montants regroupent les restes libres d'emploi, c'est-à-dire les crédits qui n'ont pas fait l'objet d'un engagement juridique et les restes à réaliser, crédits qui ont fait l'objet d'un engagement juridique mais n'ont pas donné lieu à un mandatement en 2023.

Le vote du budget supplémentaire constitue également l'occasion de réaliser des transferts de l'ESA vers le budget municipal (budget général de la Ville de Paris), ainsi que des virements entre les 3 dotations qui composent l'ESA (DAL, DGL, DI). L'article L. 2511-45 du CGCT dispose en effet que, lors de l'examen du budget supplémentaire, les dotations des arrondissements peuvent être modifiées ; ces modifications doivent être approuvées, après avis d'une commission composée de la Maire de Paris et des Maires d'arrondissement, par le conseil d'arrondissement et par le Conseil de Paris.

Cette commission s'est réunie le 22 avril 2024. Outre le constat du report de plein droit sur l'exercice budgétaire 2024 du solde d'exécution de l'état spécial de 2023, elle a émis un avis favorable aux opérations de transfert suivantes :

- Transfert récurrent de l'état spécial vers le budget général de la Ville pour les végétaux produits en régie par le Centre Horticole de Rungis (28 570€) et la réparation de matériel horticole (31 267€) soit un total de 59 837€ ;
- Transfert exceptionnel du budget général de la Ville vers l'état spécial en vue de l'expérimentation des couches compostables cofinancée par la DFPE à hauteur de 17 500€.

Lors de sa séance des 21, 22, 23 et 24 mai 2024 le Conseil de Paris a confirmé l'avis favorable de la commission réunie le 22 avril 2024. Il a adopté le montant global du Budget Supplémentaire 2024 de l'ensemble des états spéciaux, à propos duquel il convient que le Conseil d'arrondissement délibère, notamment pour fixer la répartition des crédits à l'intérieur de chaque dotation.

Les tableaux constitutifs du Budget supplémentaire du 14ème arrondissement au titre de 2024, figurent ci-dessous. Une présentation plus détaillée par rubrique fonctionnelle est en outre annexée au présent projet de délibération.

Les tableaux ci-après distinguent les crédits d'investissement pour la dotation d'investissement et les crédits de fonctionnement qui regroupent la dotation d'animation locale et la dotation de gestion locale.

Ils sont présentés en deux colonnes :

- la colonne « budget primitif » (BP) qui reprend les crédits initialement prévus pour l'exercice 2024 et qui ont fait l'objet d'un vote au Conseil de Paris au mois de décembre au Conseil de Paris 2023 ;

- la colonne « Vote du Conseil de Paris » (BS) qui reprend le montant net des crédits alloués, compte tenu des transferts réalisés et des reports automatiques de crédits ;

Ville de Paris
Exercice 2024
BUDGET SUPPLEMENTAIRE

ETAT SPECIAL DU 14 EME ARRONDISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT

RUBRIQUES NATURES LIBELLES	Pour mémoire budget primitif précédent	Vote du Conseil de Paris
Rubrique 020 ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTIVITÉ		
Chapitre 002 Résultat de fonctionnement reporté		
002 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	0,00	1 797 402,34
Total Chapitre 002	0,00	1 797 402,34
Chapitre 74 Dotations et participations		
748711 DOTATION D'ANIMATION LOCALE REÇUE	771 206,00	0,00
748721 DOTATION DE GESTION LOCALE REÇUE	9 501 312,00	-42 337,11
Total Chapitre 74	10 272 518,00	-42 337,11
Total Rubrique 020	10 272 518,00	1 755 065,23
TOTAL RECETTES	10 272 518,00	1 755 065,23

**ETAT SPECIAL DU 14 EME ARRONDISSEMENT
SECTION D'INVESTISSEMENT**

RUBRIQUES NATURES LIBELLES	Pour mémoire budget primitif précédent	Vote du Conseil de Paris
Rubrique 0281 DOTATION D'INVESTISSEMENT		
Chapitre 458101 Dotation d'investissement versée		
458101 DOTATION D'INVESTISSEMENT VERSEE	234 735,00	316 485,17
Total Chapitre 458101	234 735,00	316 485,17
Total Rubrique 0281	234 735,00	316 485,17
Rubrique 0381 CONSEILS DE QUARTIER		
Chapitre 458101 Dotation d'investissement versée		
458101 DOTATION D'INVESTISSEMENT VERSEE	30 000,00	181 343,10
Total Chapitre 458101	30 000,00	181 343,10
Total Rubrique 0381	30 000,00	181 343,10
TOTAL DEPENSES	264 735,00	497 828,27

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir approuver à présent ce budget supplémentaire 2024 qui sera soumis au Conseil de Paris des 25, 26, 27 et 28 juin prochains.

La Maire du 14ème arrondissement,

Carine PETIT